

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ISERE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA TERRASSE

Délibération n°2022-024

Séance du 5 mai 2022

Nombre du Conseil municipal			
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Présents	Votants
23	23	17	22

L'an deux mil vingt-et-un,
et le 5 mai à 20h00,
le Conseil municipal de cette commune, régulièrement
convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie au
nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame
Annick GUICHARD, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 2 mai 2022.

Présents : Annick GUICHARD, Florence JAY, Bruno BARET-COLLET, Rachel BERNARD, Thierry DAVID, Christine THOMAS, Michelle JOLLY, Christine CALLEDE, Jean-Michel DESCOMBES, Murielle BOYER, Emmanuel DELETRE, Jérôme DURAND, Fady ABOUZEID, Elian ESPAGNOL, Mélanie TELLIER, Benjamin DENOS, Dominique NOEL-BARON

Absent excusé et représenté : Fabien LOUIS, pouvoir donné à Bruno BARET-COLLET ; Jérôme WAUTHIER, pouvoir donné à Rachel BERNARD ; Julie LEGOUBIN, pouvoir donné à Christine THOMAS, Didier BURILLON pouvoir donné à Mélanie TELLIER ; Edith ALBAN, pouvoir donné à Annick GUICHARD.

Absent : Kassandra BRUN,

Secrétaire de séance : Rachel BERNARD

➤ **Actualisation du tableau des emplois**

Madame le maire expose au conseil municipal que :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de renforcer le service technique, afin d'assurer une meilleure gestion des espaces verts, et donc de créer un emploi d'agent de maîtrise à temps complet ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Adopte le tableau des emplois suivant :

FILIERE	GRADE	CATEGORIE	Effectif
ADMINISTRATIVE	Attaché	A	2 à 100 %
	Rédacteur ppal 1 ^{ère} classe	B	1 à 100 %
	Adjoint administratif ppal 1 ^{ère} classe	C	2 à 100 %
TECHNIQUE	Technicien	B	0
	Agent de maitrise	C	1 à 100%
	Adjoint technique ppal 1 ^{ère} classe	C	1 à 100 %
	Adjoint technique ppal 2 ^{ème} classe	C	4 dont 3 à 100%, et un 70%
	Adjoint technique	C	4 dont 1 à 100%, 1 à 80%, et 2 à 60%
SOCIALE	ATSEM ppal 1 ^{ère} classe	C	2 à 90% et 80 %
	ATSEM ppal 2 ^{ème} classe	C	1 à 80%
CULTURELLE	Adjoint du patrimoine	C	1 à 75%
	Assistant d'enseignement artistique	B	1 à 25%
ANIMATION	Adjoint animation principal 2 ^{ème} classe	C	1 à 72%
		TOTAL	21

Le tableau des emplois ainsi proposé prendra effet à compter du 30 mai 2022.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget de la commune.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité.

**Le maire,
Annick GUICHARD**



Transmis en préfecture le

Affiché le

Identifiant unique de l'acte :